

Le Canton assumera le rôle de méchant dans la guerre des décharges

POLITIQUE L'État a décidé de prendre la main notamment sur le dossier des Échatelards, sur la commune de Grandson. La Municipalité n'aura donc plus à trancher les oppositions, elle laisse le soin au Gouvernement de gérer les procédures.

TEXTES : CHRISTELLE MAILLARD

L'implantation d'une nouvelle décharge de type D (*lire encadré*) aux Échatelards, à Grandson, pour être précis, est «le» sujet qui fâche dans la région. Jusque-là, la Commune était seule à répondre aux interrogations, doutes et critiques de la population. Et elles étaient nombreuses puisque 1304 oppositions ont été enregistrées à la suite de la mise à l'enquête du projet, en novembre 2018. Mais aujourd'hui, on fait table rase et on recommence. Et c'est le Canton qui va reprendre en main le dossier. C'est ce qu'ont annoncé les élus Béatrice Métraux et Christelle Luisier Brodard, hier, précisant que le projet de décharge de la Vernette,

sur les communes de Daillens et Ollon-sous-Echallens, passerait également sous la direction de l'État.

Le Gouvernement s'est bien rendu compte que cette thématique était pour le moins sensible et que nombre de points prévus dans les projets initiaux devaient être affinés, voire corrigés. Voyant la vive réaction de la population, mais aussi des élus qui se sont manifestés lors du Grand Conseil, il a décidé d'entreprendre une révision partielle de son Plan de gestion des déchets (PGD), il y a huit mois.

«Le but est d'amener une gestion responsable des déchets et de faire un choix de site qui prenne en compte les impacts environnementaux», a assuré



La décharge des Échatelards remplacerait quelque 56 hectares de champs. ALKABES-A

Béatrice Métraux (Les Verts), cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité. Mais pourquoi réviser le cadre légal maintenant? «La loi vaudoise prévoit que le PGD soit mis à jour, notamment, lorsqu'il y a des besoins nouveaux qui apparaissent», a-t-elle expliqué.

L'élue a identifié quatre raisons qui justifient une refonte du système. «La situation actuelle est la suivante: nous avons deux

décharges vaudoises de type D, une à Valeyres-sous-Montagny (*lire en page 6*) et une à Ollon. Elles vont arriver à pleine capacité à l'horizon 2023-2024. On doit donc gérer cette pénurie, a-t-elle relevé. Ensuite, tous nos matériaux de type E sont exportés dans d'autres cantons en raison de l'absence de gestion de ces déchets chez nous.» Puis, il y a une demande de l'entreprise Tridel de disposer de deux sites de

Types de déchets

En Suisse, les déchets ont été divisés en différents groupes:

Type A: matériaux d'excavation

Type B: matériaux inertes

Type C: déchets stabilisés

Type D: mâchefers (ou scories). En d'autres termes, ce sont notamment les résidus de la combustion des ordures ménagères.

Type E: résidus du traitement des terres polluées de chantiers.

Concrètement, ce ne sont pas les privés qui vont donc accéder à la décharge des Échatelards, mais bien des camions (une grande partie des matières arrivant par rail jusqu'à La Poissine).

Quatre changements de fond avec le Plan de gestion des déchets

1. Inciter au tri

«Un élément très important amené par cette révision, c'est l'ajout d'une fiche de mesures permettant de favoriser le tri des déchets incinérables», s'est félicitée Béatrice Métraux. En résumé, le Canton va inciter à mieux trier en amont les déchets pour éviter qu'il y ait trop de scories. «Nous tablons aussi sur de nouvelles techniques pour réduire la mise en décharge. La DGE suit de près ces développements à travers un groupe de travail romand.»

2. L'entraide intercantonale

Les cantons doivent penser en écosystème puisqu'un déchet ne peut être attribué à un État ou à un autre. Si cela fonctionne avec les mâchefers, l'entraide ne fonctionne pas avec les déchets de type E, car le Canton expédie à Berne et Fribourg. «Avec le

nouveau PGD, on a fixé une volumétrie. Ainsi pour 100 tonnes de déchets vaudois, on peut prévoir un maximum de 40% des déchets externes», a-t-elle noté.

3. Une limite de volume

En plus de prendre en charges les déchets des voisins, les sites des Échatelards et de la Vernette devront aussi être limités, histoire de les inciter à mieux valoriser les déchets en amont. Ainsi, le type D sera limité à 100 800 tonnes par an, et le type E à 90 300 tonnes par an.

4. Les meilleurs sites

Béatrice Métraux a été ferme: «Les deux sites retenus sont considérés comme les plus appropriés pour accueillir ces nouvelles décharges, principalement pour des raisons géologiques et hydrologiques.»



Le district mise déjà sur l'entraide

stockage distincts. Finalement, il y a une obligation légale à collaborer entre les cantons pour que cela ne soit pas toujours les mêmes qui ramassent les ordures des autres. « Et plusieurs cantons voisins subissent aussi une pénurie. Il en va de la responsabilité politique », a rappelé Béatrice Métraux. Et sa consœur Christelle Luisier de conclure : « C'est aussi une question de solidarité intercantonale. »

Bien que l'on parle aujourd'hui de récupérer des déchets de type D d'autres cantons, il faut relever que ce n'est pas une première pour le Nord vaudois. En effet, une convention a déjà été signée avec Neuchâtel en 2018 pour faciliter le traitement de déchets entre le district et le Canton voisin.



« Cette révision est nécessaire parce que nous devons gérer une pénurie, parce que nous devons poser les principes d'une intercantonalité et choisir des sites qui minimisent des impacts environnementaux. »

Béatrice Métraux, conseillère d'État



« Nous devons assumer nos responsabilités par rapport à nos déchets. Il faut arrêter de les envoyer dans d'autres cantons. »

Christelle Luisier Brodard, conseillère d'État

Quelques dates

2011 : analyse des sites potentiels susceptibles d'accueillir une décharge pour les déchets de type D et E en fonction de plusieurs critères (accès, géologie et hydrologie des sols, etc.).

2011-2015 : investigation sur les sites pressentis comme étant les plus appropriés.

2016 : Dix sites potentiels présentés, dont 5 retenus comme prioritaires dans le Plan de gestion des déchets.

2017 : expertise mandatée par le Département du territoire et de l'environnement qui finit par ne retenir que deux sites : Les Échatelards, à Grandson, et la Vernette, entre Daillens et Oulens-sous-Echallens.

2018 : mise à l'enquête du projet des Échatelards qui a suscité 1304 oppositions, dont 8 des communes avoisinantes.

2019 : le député yverdonnois Vassilis Venizelos (Les Verts) dépose un postulat demandant la planification des besoins de stockage des déchets à l'échelle romande. Une table ronde est organisée.

2020 : consultation des acteurs concernés et décision du Conseil d'État de reprendre le dossier en main. Il annule les deux projets déposés et révisé son PGD.

2020-21 : révision des projets de décharges.

2021 : Les nouvelles procédures, valant permis de construire, devraient être mises à l'enquête au printemps. Au second semestre, la décision du Canton devrait tomber.

Qu'est-ce que cela va changer concrètement pour les deux projets de décharges ?

Première conséquence : les porteurs des projets de décharges (Cand-Landi pour les Échatelards et Orllati pour la Vernette) devront revoir leur copie. En effet, puisque le Conseil d'État a imposé un volume de déchets maximum à traiter sur ces deux sites et prévoit un taux de récupération des scories d'autres cantons, il va falloir adapter les dossiers en conséquence.

Ensuite, les propositions adaptées vont repasser sur la table du Conseil d'État qui va devoir les valider. Elles feront l'objet de nouvelles procé-

dures d'affectation du sol par le biais de plans d'affectation cantonaux valant permis de construire. Telle est la grande nouveauté. Idéalement, les dossiers seront mis à l'enquête en mai 2021 pour que d'éventuelles oppositions et recours puissent être adressés.

« L'idée est de procéder par des plans d'affectation cantonaux qui valent permis de construire directement, explique Christelle Luisier Brodard. C'est une procédure qui existe avec la nouvelle LATC. » Ainsi, les Communes qui accueilleront ces décharges

n'auront pas à les examiner en amont. La cheffe du Département des institutions et du territoire voit plusieurs avantages. D'abord, le Canton traite tout. On évite ainsi que les procédures d'opposition et de recours se répètent entre la mise à l'enquête du plan d'affectation et du projet, relève-t-elle. « Ensuite, il y a une maîtrise de la procédure puisque l'État mène la procédure pour l'affectation et le permis de construire, poursuit-elle, soulignant aussi un gain de temps avec ce type de manœuvre. C'est de notre responsabilité de donner un coup d'accéléra-

teur. » Selon Pierre Imhof, de la Direction générale du territoire et du logement, on parle de gagner entre quatre et cinq mois avec cette procédure. Avant d'assurer : « Les droits des tiers sont respectés car ils peuvent s'opposer à tous les éléments du dossier. » Bien que dans ce cas, le concept ait été validé par les Municipalités concernées, Christelle Luisier Brodard considère toutefois que ces démarches doivent être l'exception : « Ce n'est pas l'idée d'en faire une systématique dans le canton. On doit y réfléchir au cas par cas, en fonction des projets et des enjeux. »

Entre prudence et agacement

NORD VAUDOIS La décision du Conseil d'État de reprendre la main sur le dossier des Échatelards ne laisse personne indifférent. Les principaux concernés livrent leurs réactions à chaud.

TEXTES : CHRISTELLE MAILLARD

Le syndic de Grandson surveille

François Payot (photo), comment voyez-vous l'intervention de l'État ?

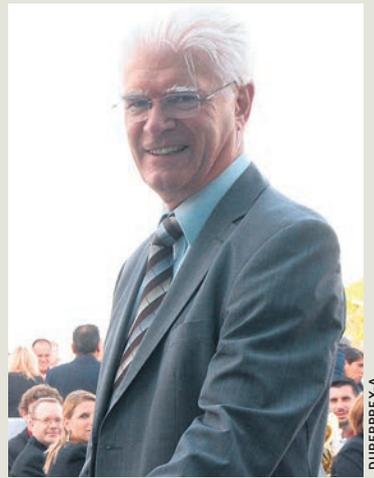
C'est bien, c'est ce que l'on souhaitait, que le Canton s'affiche un peu plus. Je crois qu'il a entendu certaines critiques, ce que l'on ne peut que saluer.

Par exemple ?

L'accès au site a été amélioré, ce qui fait que les récriminations devraient diminuer.

Ce procédé décharge-t-il l'Exécutif ?

Joli jeu de mots (*rires*)! Oui, car c'est lui qui va mener la barque et informer les gens, même si on restera un relais. On n'aura pas à s'excuser de faire les choses. On aura un peu plus de distance. Le climat sera plus serein ici.



DR
DUPERRÉX-A

La Muni soutient-elle ce projet ?

Oui mais avec retenue, je dirais. On avait mis en garde sur un certain nombre de choses, comme la dimension, les accès et le fait qu'il y a des vélos et le monde agricole à côté. Après, on verra ce qu'il nous propose. On va rester attentifs au projet, pour qu'il reste raisonnable.

Antoine Maillard: «Le côté positif, c'est qu'il y a eu une prise de conscience de l'État»

En tant qu'administrateur de Cand-Landi SA, quelle est votre réaction ?

On était un peu préparés... Nous avons eu une ou deux séances et on fait avec la décision. Le côté positif, c'est qu'il y a eu une prise de conscience de l'État. Maintenant, il faut aller de l'avant.



DR
MAILLARD-A

Que pensez-vous de la décision, sur le fond ?

Vous savez, on n'a pas toujours la même vision que l'État. C'est normal, nous avons une vision d'entrepreneurs. On espère surtout que les engagements pris seront tenus.

Le timing vous paraît tenable ?

À quelques mois près, sans doute. Après, il y a toujours des surprises. On espère que le Covid ne va pas nous freiner encore. C'est un sujet sensible, on le sait, et en Suisse il est sans doute plus difficile de trouver des endroits adéquats que dans d'autres pays. Il y a toujours une habitation, un hameau... Les déchets, ce sont des dossiers sensibles, qui génèrent des oppositions. Maintenant, il faut avancer.

Champagne ne sera pas un enfant de cœur

Monsieur le syndic Fabian Gagnebin (photo), une réaction ?

Ce qui n'est pas acceptable pour notre Commune, c'est qu'une fois de plus sur un dossier sensible, nous n'avons eu aucun contact préliminaire avec le Canton sur cette problématique de reprise du dossier, uniquement des bruits qui circulent. Je dois avouer que personnelle-

ment je n'ai pas confiance en une gestion à distance.

Pourquoi ?

On constate que systématiquement le Canton a tendance à imposer sa vision centralisée et ne tient pas compte des spécificités locales. Le sérieux de la société Cand-Landi me paraissait plus raisonnable car nous avons un contact direct et humain.

Allez-vous réagir ?

On va voir, du côté du Canton, comment les communes sensiblement impactées seront intégrées dans l'élaboration de ce plan. Ce qui est sûr, au vu des embûches semées par ses services sur nos dossiers d'importance cantonale, c'est qu'il ne faut pas qu'ils s'attendent à ce que nous soyons des enfants de cœur.



DR

Vassilis Venizelos : «Le Nord vaudois a déjà assez donné»

Monsieur le député, êtes-vous rassuré que le Canton se saisisse du sujet ?

Je suis mitigé. Je sais que Béatrice Métraux a hérité d'une situation pas évidente, puisque le dossier avait été géré avec une certaine passivité jusque-là. Mais il y a encore beaucoup de questions en suspens.

Qu'est-ce qui vous inquiète ?

Typiquement, je comprends la logique de solidarité intercantonale, mais il faudrait une analyse plus fine sur les efforts faits par le Canton et par les autres.

Et concernant le choix du site ?

C'est vrai que je trouve l'argument surprenant: Tridel a besoin de deux sites pour des



DR
DUPERRÉX-A

questions de sécurité... Autre chose qui n'est pas clair, c'est qu'on parle d'une diminution des volumes de déchets mais je ne suis pas sûr qu'il y aura un redimensionnement des décharges. Et aux Échatelards, c'est 56 hectares ! Il faudra s'assurer que toutes les réponses et les garanties ont été apportées, notamment au niveau de la protection des eaux.